

nous n'ayons plus de fonds d'amortissement, vu que le crédit du pays nous permet de nous en dispenser. Quelle politique l'honorable monsieur se propose-t-il d'adopter à ce sujet ?

Sir LEONARD TILLEY : L'honorable monsieur dit qu'il y a quelques années, il est arrivé à la conclusion qu'il est opportun de ne plus avoir de fonds d'amortissement. De 1874 à 1878, il n'a pas mis ce principe en pratique.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Naturellement, non.

Sir LEONARD TILLEY : En conséquence, je n'ai pas adopté la ligne de conduite que l'on propose. Il y a quelque chose à dire des deux côtés. Lorsqu'il était au pouvoir, l'honorable monsieur, après avoir examiné les deux côtés de la question, a décidé qu'après tout il était préférable d'avoir un fonds d'amortissement. Je suis aussi de cette opinion. Ce système a des avantages et des désavantages, mais, dans les circonstances, et vu qu'il n'y a aucune colonie qui lance des emprunts sans un fonds d'amortissement, j'ai l'intention, pour faire mon prochain emprunt, de marcher sur les traces de mon illustre prédécesseur.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que l'honorable monsieur commet une erreur sérieuse. Je crois que le fonds d'amortissement est près du double de ce qu'il était de mon temps; il s'est élevé de \$500,000 à près de \$1,400,000. Il y a une grande différence entre un fonds d'amortissement de \$500,000 et un fonds d'amortissement de \$1,400,000; en outre, il y a cette différence énorme que j'adoptais alors un nouveau système d'emprunts—un système d'emprunts à 4 pour 100—et, de plus, le prix auquel on offrait les garanties américaines sur le marché était précisément le même que celui que j'ai obtenu pour les emprunts que j'ai lancés. Maintenant, les garanties américaines sont cotées beaucoup plus haut que les nôtres. Lours obligations de 4½ pour 100 étaient alors offertes au pair sur les marchés, tandis que nos obligations de 4 pour 100 étaient offertes à 90. Aujourd'hui les circonstances sont différentes, et en outre, les capitaux sont maintenant plus faciles qu'ils étaient alors.

Et, naturellement, bien que l'honorable ministre doive suivre sa propre opinion dans cette matière, je regrette de l'entendre dire qu'il n'est pas disposé à étudier la question de l'abandon du fonds d'amortissement. Je pense que, pour plusieurs raisons, c'est une grave erreur de continuer ce système, mais, naturellement, c'est à lui de décider cette question. Je dois m'occuper seulement d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le fonds d'amortissement a englouti près de \$1,500,000, ce qui, en pratique, signifie que nous devons toujours acheter nos obligations de 4 pour 100 à primes de 4 ou 5. Je ne crois pas que ce soit pour nous une opération très avantageuse, et en outre, on peut y opposer deux objections que j'ai déjà mentionnées : Vous maintenez vos garanties à un chiffre plus élevé que leur valeur véritable, et cela n'est pas opportun, puis vous augmentez inutilement les dépenses nominales de ce pays, ce qui est une question qui mérite considération. Maintenant, si l'honorable ministre se dispose à adopter une telle ligne de conduite, il devrait le faire bientôt, car il sera probablement obligé, pendant les deux années prochaines, d'emprunter une somme d'argent considérable; et c'est pour cette raison que j'attire maintenant son attention sur ce sujet.

Sir LEONARD TILLEY : Je ne vois pas le rapport qui existe entre l'énoncé fait par l'honorable monsieur et l'opportunité qu'il y a de changer la politique suivie jusqu'aujourd'hui. Il se justifie de ne pas avoir adopté la politique qu'il prône aujourd'hui, parce que les garanties américaines étaient plus près du cours que les nôtres. Je ne vois pas que cela concerne la question en quoi que ce soit. Cela ne nous fait aucune différence. Quand bien même les garanties américaines seraient le double de ce qu'elles sont, cela ne changerait pas notre position d'un iota; cela ne l'affecterait pas d'un centin. Puis, si l'honorable monsieur fait cette

déclaration dans le but de démontrer que la valeur de nos garanties n'a pas augmenté dans la même proportion que la valeur des garanties des Etats-Unis, si c'est l'objet qu'il a en vue, il connaît parfaitement bien la raison qui a fait augmenter la valeur des garanties américaines. Le gouvernement en a payé jusqu'au montant de \$100,000,000 par année, et certaines garanties, en vertu de la loi américaine, sont absolument nécessaires pour garantir la circulation des banques; ainsi, le fait que le nombre en diminue et l'augmentation de la demande ont élevé leur valeur. Cela ne concerne pas la question de l'opportunité qu'il y a, pour nous, d'avoir ou de ne pas avoir de fonds d'amortissement. Le fonds d'amortissement sera moins considérable cette année que dans le passé, car on doit en enlever, dans le cours de l'année actuelle, environ \$5,000,000 ou \$6,000,000. Naturellement, ces capitaux vont échoir; ils sont aujourd'hui entre les mains du gouvernement; mais, comme je l'ai déjà dit, je ne puis maintenant voir les raisons qui nous porteraient à changer de système ou qui nous obligeraient à faire plus aujourd'hui que lorsque l'honorable monsieur contrôlait les finances de la Confédération. Il y avait alors environ \$900,000 ou \$1,000,000; cette année, il y aura peut-être environ \$1,250,000; mais cela n'affecte pas du tout la question. Il s'agit simplement de savoir ce que nous recevrons pour nos obligations si elles étaient placées sur le marché, dans le cas où il n'y aurait aucun fonds d'amortissement. Elles ne seraient pas cotées à la même valeur; et nous devons tenir compte de ce fait, car nous éprouvons quelquefois des pertes en rachetant ces obligations à un prix plus élevé que celui auquel nous les avons vendues; et en réglant cette matière, nous devons examiner cette question sans nous occuper de la valeur des garanties américaines.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je puis, je crois, expliquer à l'honorable monsieur ou, en tout cas, à plusieurs membres de cette Chambre, que cela faisait une différence considérable lorsque j'ai lancé mes emprunts. Le prix que les prêteurs consentent à donner, dépend du prix auquel ils peuvent obtenir d'aussi bonnes garanties sur le marché, et lorsque la république américaine offrait ses garanties à un certain taux, il n'était pas très facile pour le gouvernement canadien d'obtenir un taux plus élevé. L'honorable monsieur ne peut pas manquer de voir le rapport. Ce que les prêteurs regardent, c'est la valeur de l'argent et le nombre des autres garanties qui sont offertes, et partant, il y a un rapport très étroit entre le prix que l'on doit obtenir pour les obligations canadiennes de 4 pour 100 et le prix que l'on doit obtenir pour les obligations américaines de 4½ pour 100.

Quant à l'autre question qu'il soulève, j'admets franchement que c'est une question qui exige une étude approfondie. Je n'insiste pas auprès de l'honorable ministre pour qu'il agisse contrairement à son opinion, mais je fais connaître une ou deux raisons qui me portent à croire qu'il est opportun même de perdre un point ou deux plutôt que de payer, tous les ans, une somme additionnelle considérable, 4½ pour 100, en ce qui nous concerne, au lieu de 4 pour 100. Naturellement, il doit agir exactement d'après ce qu'il décide. C'est à lui de peser les différentes difficultés qui s'opposent à la négociation des emprunts, et c'est à lui de décider ce qu'il doit faire.

La chose le regarde. Néanmoins, je dois attirer son attention et celle de la Chambre sur le fait qu'aujourd'hui le fonds d'amortissement est, je crois, plus considérable que celui de tout autre Etat de même grandeur. Il peut arriver qu'il connaisse—je n'en connais pas—un Etat qui ait le même montant de garanties sur le marché et un fonds d'amortissement aussi considérable, mais il doit voir qu'il n'est pas très opportun d'employer de cette façon ces \$1,250,000, somme qui ira toujours en augmentant.

Je ne propose pas d'abolir absolument le fonds d'amortissement, même dans le cas où la chose serait possible.